



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 28 mai 2020 — Vol. 45 N° 112

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2020

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale
Le jeudi 28 mai 2020 — Vol. 45 N° 112

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	7905
Rendre hommage à Mmes Marylène Lussier et Audrey-Maude Courchesne pour leurs efforts dans la lutte contre la COVID-19	
Mme Chantal Soucy	7905
Rendre hommage à M. Raymond Durocher, ex-préfet de la MRC de Pontiac et ex-maire de Fort-Coulonge	
M. André Fortin	7905
Rendre hommage à M. Marcel Côté pour ses 60 ans de service dans l'entreprise Breton Tradition 1944 inc.	
M. Luc Provençal	7905
Remercier les organismes communautaires de la circonscription de Fabre pour leur appui envers les aînés pendant la crise de la COVID-19	
Mme Monique Sauvé	7906
Féliciter les lauréats et les finalistes des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale	
M. Marc Picard	7906
Remercier les organismes d'aide psychologique et de lutte contre la violence conjugale de la circonscription de Chapleau pour leur contribution pendant la pandémie de COVID-19	
M. Mathieu Lévesque	7906
Souligner le 100e anniversaire du Cercle de fermières Princeville	
M. Éric Lefebvre	7907
Appuyer la Déclaration de parlementaires, d'universitaires et d'organisations de la société civile du Québec et du Canada en lien avec les récentes initiatives politiques et judiciaires en faveur de l'impunité pour les crimes contre l'humanité au Chili	
Mme Catherine Dorion	7907
Document déposé	7907
Rendre hommage à Mme Sonia Poirier pour ses 20 ans de carrière à l'organisme La Baratte	
Mme Joëlle Boutin	7907
Rendre hommage à M. Victor «Vic» Dallaire, sculpteur sur bois	
M. François Tremblay	7908
Dépôt de documents	7908
Versions française et anglaise des ententes sur la prestation des services policiers dans certaines communautés autochtones, version française des ententes sur la prestation des services policiers des communautés de Manawan et Uashat-Maliotenam, rapport sur le mandat spécial n° 1 2020-2021, rapport sur la mise en oeuvre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique	7908
Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale	7908
Dépôt de pétitions	7909
Implanter une salle d'hémodynamie à l'Hôpital régional de Rimouski	7909
Adopter une politique sans fragrances ou parfums dans les établissements de santé	7909
Questions et réponses orales	7910
Mesures d'aide pour les petites et moyennes entreprises	
Mme Dominique Anglade	7910
M. François Legault	7911
Mme Dominique Anglade	7911
M. Pierre Fitzgibbon	7911
Mme Dominique Anglade	7911
M. François Legault	7911
Mme Dominique Anglade	7912
M. Pierre Fitzgibbon	7912

Table des matières (suite)

Plan de relance pour le milieu de la restauration	7912
M. Monsef Derraji	7912
M. Pierre Fitzgibbon	7912
M. Monsef Derraji	7913
M. Pierre Fitzgibbon	7913
M. Monsef Derraji	7913
M. Pierre Fitzgibbon	7913
Gestion du personnel soignant dans les centres d’hébergement et de soins de longue durée	7913
Mme Monique Sauvé	7914
Mme Danielle McCann	7914
Mme Monique Sauvé	7914
Mme Danielle McCann	7914
Mme Monique Sauvé	7914
Mme Danielle McCann	7915
Services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage	7915
Mme Véronique Hivon	7915
M. Jean-François Roberge	7915
Mme Véronique Hivon	7916
M. Jean-François Roberge	7916
Mme Véronique Hivon	7916
M. Jean-François Roberge	7916
Mesures de prévention pour atténuer les effets de la canicule dans les centres d’hébergement et de soins de longue durée	7916
Mme Manon Massé	7916
M. François Legault	7917
Mme Manon Massé	7917
M. François Legault	7917
Mme Manon Massé	7917
Mme Marguerite Blais	7917
Accès au test de dépistage du coronavirus dans les services d’urgence	7918
M. André Fortin	7918
Mme Danielle McCann	7918
M. André Fortin	7919
Mme Danielle McCann	7919
M. André Fortin	7919
Mme Danielle McCann	7919
Construction de logements sociaux	7919
Mme Catherine Fournier	7920
Mme Andrée Laforest	7920
Mme Catherine Fournier	7920
Mme Andrée Laforest	7920
Mme Catherine Fournier	7920
Mme Andrée Laforest	7920
Remboursement des voyages annulés lors de la pandémie de COVID-19	7921
Mme Lise Thériault	7921
M. Simon Jolin-Barrette	7921
Mme Lise Thériault	7922
M. Pierre Fitzgibbon	7922
Mme Lise Thériault	7922
M. Pierre Fitzgibbon	7922
Relance de l’économie	7922
M. Gaétan Barrette	7923
M. Christian Dubé	7923
Plan de relance de l’économie	7923
M. Gaétan Barrette	7923
M. Christian Dubé	7923

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	7924
Demander au gouvernement canadien d'ordonner aux compagnies aériennes et autres transporteurs de rembourser les clients dont les voyages ont été annulés lors de la pandémie de COVID-19	7924
Mise aux voix	7924
Souligner la Semaine des services éducatifs en petite enfance	7925
M. Mathieu Lacombe	7925
Mme Jennifer Maccarone	7926
Mme Christine Labrie	7926
Mme Véronique Hivon	7927
Mise aux voix	7927
Demander au gouvernement de donner suite aux recommandations du rapport du coroner concernant le décès de Mme Daphné Huard-Boudreault, assassinée le 22 mars 2017 par son ex-conjoint, et de déployer les mesures et le financement nécessaires afin de prévenir de nouveaux féminicides	7927
Mise aux voix	7928
Avis touchant les travaux des commissions	7929
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	7929
Ajournement	7929

Le jeudi 28 mai 2020 — Vol. 45 N° 112

(Neuf heures quarante minutes)

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Alors, bon jeudi à tous et toutes. Vous pouvez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Et nous allons débiter notre séance avec la rubrique des déclarations de députés. Et la première déclaration sera celle de Mme la députée de Saint-Hyacinthe.

Rendre hommage à Mmes Marylène Lussier et Audrey-Maude Courchesne pour leurs efforts dans la lutte contre la COVID-19

Mme Chantal Soucy

Mme Soucy : Merci, Mme la Présidente. Depuis le début de la pandémie, je suis impressionnée par le dévouement et le courage dont fait preuve le personnel soignant de nos centres hospitaliers.

Une Maskoutaine m'a rendue particulièrement fière. Elle est sortie de sa retraite pour travailler comme infirmière à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Mme Marylène Lussier a travaillé au front avec sa fille Audrey-Maude Courchesne, qui est préposée aux bénéficiaires et qui termine ses études collégiales en soins infirmiers. Pour elles, il s'agissait d'un appel du coeur. C'était impensable pour Mme Lussier d'être inactive en temps de pandémie.

Les deux Maskoutaines nous rappellent encore une fois que le Québec, c'est une histoire de famille. En mon nom et au nom de mes collègues parlementaires, nous vous remercions. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée de Saint-Hyacinthe. Et je cède maintenant la parole à M. le député de Pontiac.

Rendre hommage à M. Raymond Durocher, ex-préfet de la MRC de Pontiac et ex-maire de Fort-Coulonge

M. André Fortin

M. Fortin : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à rendre hommage, aujourd'hui, à un pilier du monde municipal de l'Outaouais, M. Raymond Durocher, qui nous a quittés il y a maintenant deux semaines.

Raymond Durocher était conseiller municipal à Fort-Coulonge pendant huit ans, maire pendant 18 ans et préfet de la MRC de Pontiac pendant quatre ans. Il faut le savoir, et vous le savez, Mme la Présidente, que Raymond Durocher, au-delà d'être maire, d'être préfet, c'était un personnage public en Outaouais. Il disait les choses comme il les voyait. Il ne passait jamais par quatre chemins. Et, souvent, il arrivait à son but.

La légende veut, Mme la Présidente, que, quand il a dû convaincre le ministère des Affaires municipales de construire une nouvelle usine de traitement d'eau à Fort-Coulonge, il a demandé et obtenu une rencontre avec la ministre Louise Harel, s'est présenté à la rencontre le plus gentiment et respectueusement du monde et a placé une bouteille d'eau municipale un peu jaunâtre devant la ministre en lui demandant si elle avait soif. Bien, il l'a eue, son usine, Mme la Présidente.

Mais, au-delà de tout ça, Raymond, c'était un fier Pontissois, un père, un grand-père, un voisin, un ami, mon ami. Il aura marqué notre région et il va nous manquer, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député de Pontiac. Et maintenant je vais céder la parole à M. le député de Beauce-Nord.

Rendre hommage à M. Marcel Côté pour ses 60 ans de service dans l'entreprise Breton Tradition 1944 inc.

M. Luc Provençal

M. Provençal : Merci, Mme la Présidente. Le 14 mai dernier, l'entreprise Breton Tradition 1944, de Saint-Bernard, a souligné un fait assez exceptionnel, c'est-à-dire les 60 années de service d'un de ses employés, le doyen, par surcroît, M. Marcel Côté.

«Il fait partie d'une classe à part. [...]Son dévouement, tant pour la famille que pour l'entreprise, ne s'est jamais démenti», a commenté M. Lucien Breton, président du conseil d'administration de l'entreprise, devant un groupe réduit de collègues afin de respecter les règles de santé publique.

Engagé par M. Napoléon Breton au printemps 1960, M. Côté travaille maintenant quelques journées par semaine pour se garder actif et pour le plaisir de côtoyer ses collègues de longue date. Une cérémonie plus formelle aura lieu à l'automne lors du gala reconnaissance annuel de Breton Tradition 1944.

Peu de gens ont consacré près de six décennies à une entreprise ou un organisme. M. Marcel Côté a réussi ce coup de chapeau, et je tiens à lui adresser mes hommages. Votre fidélité à Breton Tradition est digne de mention. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie. Je vous remercie, M. le député de Beauce-Nord. Et maintenant je me tourne vers Mme la députée de Fabre pour lui permettre de faire sa déclaration d'aujourd'hui.

Remercier les organismes communautaires de la circonscription de Fabre pour leur appui envers les aînés pendant la crise de la COVID-19

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : Merci, Mme la Présidente. C'est bien peu, vous savez, une minute, pour dire à ses citoyens, aux familles et à leurs aînés à quel point on ne doit jamais cesser de penser à eux, à leur courage à travers toute la crise qu'on vit. Alors, je devrai multiplier ces minutes dans mon comté, à Québec et dans mes quotidiens, afin de leur dire, à chaque fois, combien ce qu'ils vivent me touche. Je pense aux familles des 174 aînés lavallois décédés en CHSLD et en résidence. Je tiens à leur offrir mes plus sincères condoléances. Je pense aussi à tous les aînés de mon comté et ceux de Laval, chez eux, bien entourés de leurs proches aidants ou seuls, certainement inquiets.

À Laval, auprès de tous ces aînés, ils sont si nombreux, les organismes communautaires prêts à prêter main-forte, le coeur sur la main, et à prendre soin de nos personnes plus âgées, vulnérables. Un immense merci à la Maison de la famille de Laval-Ouest, la Saint-Vincent-de-Paul, au Groupe d'entraide La Rosée et plusieurs autres, mes chers organismes de mon comté.

Mme la Présidente, une minute, c'est trop vite passé quand on veut dire à nos aînés qu'on aime qu'on pense à eux, quand on veut dire aux organismes qu'on admire combien on doit leur dire merci. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée de Fabre. Et maintenant je cède la parole à M. le député de Chutes-de-la-Chaudière.

Féliciter les lauréats et les finalistes des Prix du livre politique de l'Assemblée nationale

M. Marc Picard

M. Picard : Merci, Mme la Présidente. Je veux souligner le travail exceptionnel des lauréates et des finalistes de la 18^e édition du livre politique de l'Assemblée nationale.

Au cours des derniers jours, j'ai eu le plaisir de les contacter personnellement pour leur annoncer, à chacun et chacune, leur nomination comme lauréates ou finalistes de l'édition 2020. La liste des récipiendaires sera publiée aujourd'hui et fera l'objet d'une couverture sur nos différentes plateformes.

Cette année, nous n'avons malheureusement pu tenir la traditionnelle cérémonie de remise des prix au Salon international du livre de Québec en raison du contexte actuel. Cependant, nous tenions à remettre d'une autre façon les prix aux étudiants et étudiantes, auteurs et autrices qui ont mis tant d'énergie, de rigueur et de temps, bien sûr, pour nous présenter leur ouvrage respectif. Leur travail mérite grandement d'être souligné. Je rappelle que ce concours prime des thèses, des maîtrises et des livres ayant pour objet la politique québécoise. L'Assemblée nationale remet, chaque année, 14 500 \$ en bourses.

Au nom de la présidence, je vous adresse mes félicitations. L'excellence des ouvrages présentés fait foi de votre intérêt marqué envers la politique québécoise. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député de Chutes-de-la-Chaudière. Et maintenant je reconnais M. le député de Chapleau.

Remercier les organismes d'aide psychologique et de lutte contre la violence conjugale de la circonscription de Chapleau pour leur contribution pendant la pandémie de COVID-19

M. Mathieu Lévesque

M. Lévesque (Chapleau) : Merci, Mme la Présidente. En ces temps difficiles, je tenais à reconnaître et à souligner le travail et les services offerts par les organismes de mon comté de Chapleau oeuvrant dans les domaines du soutien psychologique et de la lutte contre la violence conjugale.

En effet, ces organismes ont su s'adapter rapidement dans le but de continuer à répondre aux besoins des citoyens. Malgré qu'ils soient bousculés dans leur fonctionnement, ces organismes travaillent sans relâche pour assurer la sécurité affective, psychologique et physique des citoyens de Chapleau, de Gatineau et de l'Outaouais.

Leurs services déjà essentiels le sont encore plus dans les circonstances actuelles, où la détresse psychologique augmente. Ces organismes accueillent, accompagnent et soutiennent ceux et celles qui font appel à eux. Ils constituent un filet de sécurité pour de nombreuses familles. La COVID-19 est venue accentuer les besoins en service d'aide psychologique et d'hébergement d'urgence, et, comme à leur habitude, ces organismes étaient présents et le sont encore. Par leur action, ils contribuent au bien-être personnel et collectif de la population.

Je tiens à les remercier vivement de leur engagement et de leur dévouement. D'une façon toute particulière, je salue ces gens de coeur, employés et bénévoles, qui contribuent à cet effort collectif afin d'assurer la sécurité émotionnelle et physique de tous en ces temps de crise. Vous avez tout mon soutien et toute ma reconnaissance. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député de Chapleau. Maintenant, au tour du député d'Arthabaska de faire sa déclaration.

Souligner le 100e anniversaire du Cercle de fermières Princeville

M. Éric Lefebvre

M. Lefebvre : Merci, Mme la Présidente. Le 20 mai 1920 fut une date marquante pour Princeville, car le premier organisme de la ville voyait le jour, et j'ai nommé Le Cercle des fermières. D'ailleurs, cet anniversaire important devait être souligné le 23 mai dernier, mais, malheureusement, on a dû annuler, vous comprendrez, mais ce n'est que partie remise.

Depuis 100 ans, les fermières princevilloises contribuent à la préservation et à la transmission du patrimoine culturel et artisanal. Depuis 100 ans, elles contribuent, par leurs actions, à différentes oeuvres de bienfaisance et contribuent de façon remarquable à améliorer la condition de vie des femmes et des familles. La réussite du cercle des fermières passe évidemment par l'implication des membres. Actuellement, on y compte une soixantaine de membres actifs, dont plusieurs depuis plusieurs années. Du nombre, on retrouve la doyenne, Mme Irène Lecompte, qui y oeuvre depuis 73 ans.

À vous, Mme Danie Lévesque, présidente, à toutes les fermières d'hier à aujourd'hui, je vous dis merci pour l'héritage légué. Et bon 100e anniversaire!

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député d'Arthabaska. Et maintenant je cède la parole à Mme la députée de Taschereau.

Appuyer la Déclaration de parlementaires, d'universitaires et d'organisations de la société civile du Québec et du Canada en lien avec les récentes initiatives politiques et judiciaires en faveur de l'impunité pour les crimes contre l'humanité au Chili

Mme Catherine Dorion

Mme Dorion : (S'exprime en espagnol). Ceux et celles qui ont à coeur les droits humains disent non aux tentatives de politiciens chiliens d'obtenir la libération des condamnés pour crime contre l'humanité âgés de plus de 75 ans au Chili.

83 personnes ayant été condamnées pour crime contre l'humanité pourraient être libérées. Et à qui bénéficierait cette libération? À des crapules qui rêvent encore à la dictature militaire d'Augusto Pinochet. Le Chili, en ce moment même, est en train d'essayer de se dérober de ses obligations à l'égard du droit pénal et humanitaire international. À la mémoire de Salvador Allende et des milliers de Chiliens qui ont été assassinés par la dictature, je dis non.

Je donne mon appui inconditionnel à la Déclaration de parlementaires, d'universitaires et d'organisations de la société civile du Québec et du Canada en lien avec les récentes initiatives politiques et judiciaires en faveur de l'impunité pour les crimes contre l'humanité au Chili.

• (9 h 50) •

J'aimerais déposer cette déclaration ici même, à l'Assemblée nationale.

Document déposé

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée. Y a-t-il consentement pour le dépôt de ce document? Consentement. C'est très bien. Je vous remercie.

Maintenant, la prochaine déclaration sera celle de Mme la députée de Jean-Talon.

Rendre hommage à Mme Sonia Poirier pour ses 20 ans de carrière à l'organisme La Baratte

Mme Joëlle Boutin

Mme Boutin : Merci, Mme la Présidente. Il existe des gens qui ont une grandeur de coeur et un dévouement inestimable pour notre communauté. Je veux parler de la passion avec laquelle Mme Sonia Poirier exerce son métier de cheffe cuisinière avec talent depuis 20 ans au sein d'un organisme du comté de Jean-Talon, La Baratte, qui oeuvre en réinsertion sociale et en santé alimentaire.

En poste depuis la création de La Baratte, elle travaille, jour après jour, avec sa brigade, à préparer des repas pour le plus grand bonheur des citoyens qui fréquentent cet organisme. Mme la Présidente, dernièrement, dans le cadre d'un projet pour la fête des Mères, Sonia m'a généreusement ouvert les portes de sa cuisine. Et j'ai eu l'occasion d'être au fourneau avec elle pour faire des biscuits. Son sourire et son entrain sont indéniablement le secret de toutes ses recettes.

Sonia, félicitations pour tes 20 ans à La Baratte! Et continue d'exercer tes talents pour le mieux-être des nôtres.

Je profite également de cette tribune pour souligner le travail exceptionnel de toute l'équipe de Stéphane Paradis, de La Baratte, pendant la crise du COVID-19. Merci d'être venu en aide aux gens les plus vulnérables du comté de Jean-Talon et de la grande région de Québec. Votre apport est inestimable en cette période difficile. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, Mme la députée de Jean-Talon. Et maintenant, pour clore cette rubrique de déclarations de députés, je cède la parole à M. le député de Dubuc.

Rendre hommage à M. Victor «Vic» Dallaire, sculpteur sur bois

M. François Tremblay

M. Tremblay : Merci, Mme la Présidente. Le 23 mai dernier, entouré de l'amour des siens, s'envolait chez nous un véritable géant de l'univers culturel. Ses qualités exceptionnelles de sculpteur sur bois s'affirmaient dès l'âge de 14 ans. Il aura fait le choix d'enraciner son extraordinaire talent à La Baie, dans Dubuc, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, au Québec. Il aura fait rayonner la nature du fjord et ses personnages sous toutes formes en Europe, aux États-Unis et partout au Canada. Une carrière d'exception et un phare pour tant d'artistes, un génie qui marque l'histoire avec des oeuvres colossales. Un père de famille accessible et généreux. Mes sympathies à Mado, Manon, Philippe et Marco. Merci, M. Victor «Vic» Dallaire. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Gaudreault) : Je vous remercie, M. le député de Dubuc. Alors, ceci met fin à la rubrique des déclarations de députés.

Et je suspends nos travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 52)

(Reprise à 10 h 3)

Le Président : Mmes, MM. les députés, d'abord, bon jeudi. Nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie. Veuillez vous asseoir.

Nous poursuivons les affaires courantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

Versions française et anglaise des ententes sur la prestation des services policiers dans certaines communautés autochtones, version française des ententes sur la prestation des services policiers des communautés de Manawan et Uashat-Maliotenam, rapport sur le mandat spécial n° 1 2020-2021, rapport sur la mise en oeuvre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique

M. Jolin-Barrette : Oui. M. le Président, permettez-moi de déposer les documents suivants : les versions françaises et anglaises des ententes sur la prestation de services policiers dans les communautés d'Akwesasne, de Pakuashipi, de Kahnawake, de Uashat-Maliotenam, ainsi que les versions françaises des ententes sur la prestation des services policiers des communautés de Manawan et Listiguj, le rapport sur le mandat spécial n° 1 2020-2021, le rapport sur la mise en oeuvre de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et le rapport du président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale concernant l'application de la Loi sur l'administration publique. Merci, M. le Président.

Le Président : Ces documents sont donc déposés.

Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale

Pour ma part, je dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, avant de céder la parole à un premier député, je vous informe que j'ai reçu une demande de la part de M. le député de Chomedey afin de reporter au 9 juin 2020 la présentation de deux pétitions dont les dates limites de présentation sont aujourd'hui. Est-ce qu'il y a consentement pour le report? Consentement. M. le député de Rimouski.

Implanter une salle d'hémodynamie à l'Hôpital régional de Rimouski

M. LeBel : Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 041 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que la dilatation coronarienne — angioplastie primaire — est le traitement de choix de l'infarctus du myocarde et qu'[elle] n'est pas disponible pour la population du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

«Considérant que la non-disponibilité ou le retard de cette intervention augmente la mortalité par infarctus et la permanence de dommages irréversibles;

«Considérant que certains patients décèdent, car ils n'ont pas le temps de se rendre à l'IUCPQ ou sont trop précaires pour être transférés;

«Considérant que les patients hospitalisés à Rimouski pour des problèmes cardiaques ont des délais d'attente pour leur investigation et leur traitement à Québec plus longs que les cibles provinciales;

«Considérant qu'il a été démontré qu'il est sécuritaire de procéder à cette intervention sans chirurgie cardiaque sur place;

«Considérant que les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie ont un bassin de population suffisant pour offrir ce service à Rimouski et qu'elles privilégient ces soins de proximité;

«Considérant que ce projet rallie tous les hôpitaux du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie;

«Considérant qu'il y a déjà sept centres au Québec qui offrent ce service sans chirurgie sur place, dont Trois-Rivières;

«Considérant qu'il y a beaucoup plus de risques et de désavantages à ne pas offrir ce service à Rimouski qu'à l'offrir dans la mesure où l'encadrement de cette activité obéit à de hautes normes de qualité;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

« Nous, soussignés, demandons à la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec d'autoriser l'implantation d'une salle d'hémodynamie au CISSS du Bas-St-Laurent, à l'hôpital de Rimouski. »

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé. À nouveau, M. le député de Rimouski.

M. LeBel : Merci, M. le Président. Vous êtes trop généreux. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 293 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant le besoin urgent d'un service d'hémodynamie — angioplastie — pour desservir le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;

«Considérant la nécessité de sauvegarder la santé coronarienne des gens de chez nous;

«Considérant que ces soins sont existants presque partout ailleurs au Québec;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons à la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec l'implantation d'une salle d'hémodynamie — angioplastie — à l'Hôpital régional de Rimouski. »

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci, M. le Président.

Le Président : Et cet extrait de pétition est déposé. M. le député d'Arthabaska.

Adopter une politique sans fragrances ou parfums dans les établissements de santé

M. Lefebvre : Merci, M. le Président. Je dépose au nom de ma collègue la députée d'Argenteuil l'extrait de la pétition suivante adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 309 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Attendu que les fragrances sont des mélanges de produits chimiques destinés à produire une odeur particulière;

«Attendu qu'un seul parfum peut contenir jusqu'à 500 ingrédients, dont 95 % sont des composés organiques volatils dérivés du pétrole;

«Attendu qu'environ un tiers de la population présente des symptômes lors d'une exposition à des parfums;

«Attendu que de nombreux symptômes sont causés par l'exposition à des produits parfumés;

«Attendu que les nourrissons peuvent présenter des symptômes tels que diarrhée, vomissements, maux d'oreille, toux, fièvre, respiration sifflante, essoufflement, éruptions cutanées;

«Attendu que les adultes peuvent éprouver des maux de tête, étourdissements, difficultés de concentration, fatigue, yeux larmoyants, nez qui coule ou bouché et sinusite, respiration sifflante, essoufflement, éruptions cutanées;

«Attendu que les personnes souffrant d'asthme, maladies respiratoires, autisme, hypersensibilité chimique multiple, migraines, maux de tête, dermatite peuvent voir leur condition s'aggraver par une exposition aux fragrances;
 «Attendu que les établissements de santé sont des lieux de guérison et ne devraient pas nuire dû à ces expositions;
 «Attendu que des établissements de santé à travers le monde et du Canada deviennent sans fragrances où les visiteurs, patients, professionnels de la santé et autres membres du personnel doivent s'abstenir d'utiliser des produits parfumés;

«Attendu qu'il doit y avoir un programme d'éducation [et] de sensibilisation aux soins de santé sans fragrances;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place une politique sans fragrances ou parfums et l'utilisation de produits les moins toxiques dans les établissements de santé au Québec.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Cet extrait de pétition est déposé. À nouveau, M. le député d'Arthabaska.

• (10 h 10) •

M. Lefebvre : Je vous remercie. Alors, encore une fois au nom de la députée d'Argenteuil, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 200 pétitionnaires. Désignation: citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Attendu que les fragrances sont des mélanges de produits chimiques destinés à produire une odeur particulière;

«Attendu qu'un seul parfum peut contenir 500 ingrédients, dont 95 % sont [composés d'organiques] volatils dérivés du pétrole;

«Attendu qu'environ un tiers de la population présente des symptômes lors d'une exposition à des parfums;

«Attendu que de nombreux symptômes sont causés par l'exposition à des produits parfumés;

«Attendu que les nourrissons peuvent présenter des symptômes tels que diarrhée, vomissements, maux d'oreille, toux, fièvre, respiration sifflante, essoufflement, éruptions cutanées;

«Attendu que les adultes peuvent éprouver des maux de tête, étourdissements, difficultés de concentration, fatigue, yeux larmoyants, nez qui coule ou bouché et des sinus [et] respiration sifflante, essoufflement, éruptions cutanées;

«Attendu que les personnes souffrant d'asthme, maladies respiratoires, autisme, hypersensibilité chimique multiple, migraines, maux de tête, dermatite peuvent voir leurs conditions aggravées par une exposition aux fragrances;

«Attendu que les établissements de santé sont des lieux de guérison [...] ne devraient pas nuire dû à ces expositions;

«Attendu que des établissements de santé à travers le monde et du Canada deviennent sans fragrances où les visiteurs, patients, professionnels de la santé et autres membres du personnel doivent s'abstenir d'utiliser des produits parfumés;

«Attendu qu'il doit y avoir un programme d'éducation et de sensibilisation aux soins de santé sans fragrances;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place une politique sans fragrances ou parfums et l'utilisation [des] produits les moins toxiques dans les établissements de santé.»

Et je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : Et cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole à Mme la cheffe de l'opposition officielle.

Mesures d'aide pour les petites et moyennes entreprises

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : Alors, merci, M. le Président. Vous savez, M. le Président, les entreprises du Québec subissent les contrecoups de la crise que nous vivons aujourd'hui. 54 % de nos entreprises ont perdu 50 % de leurs activités, ce qui correspond environ à 50 % de leurs revenus. Et évidemment c'est sans compter les impacts des normes qui doivent être mises en place pour assurer la reprise du travail de ces entreprises-là, pour respecter les normes sanitaires. Les coûts cumulatifs de ces entreprises, à cause de la COVID, c'est en moyenne 300 000 \$ par entreprise. Et, jusqu'à présent, l'aide du gouvernement pour accompagner les petites et moyennes entreprises a été insuffisante.

Dès le début de la crise, nous avons proposé des mesures pour qu'on puisse accompagner avec de l'aide directe les entreprises du Québec. Ces mesures allaient de sommes additionnelles pour les petites entreprises à la bonification du programme de soutien à l'innovation. Ça fait déjà deux mois. Plutôt que d'être proactif, le gouvernement a décidé de ne pas donner des liquidités directement aux entreprises.

Est-ce que, oui ou non, le gouvernement du Québec est prêt aujourd'hui à offrir dès maintenant de l'aide directe aux petites entreprises du Québec?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. M. le Président, déjà, Investissement Québec a aidé plus de 500 entreprises. Le ministre de l'Économie a des discussions régulières avec le gouvernement fédéral. On le sait, le gouvernement fédéral a mis un certain nombre de programmes en place. Il y en a certains qui fonctionnent bien, d'autres qui fonctionnent moins bien. Pour les petites et moyennes entreprises, le prêt de 40 000 \$ fonctionne très bien.

Par contre, la dépense la plus importante, après les salaires... Bon, les salaires sont compensés soit par la PCU ou soit par 75 % du salaire si l'entreprise est capable d'en payer 25 %. Mais l'autre dépense importante, ce sont les loyers. Et le programme qui a été mis en place par le gouvernement fédéral ne fonctionne pas bien. Actuellement, 50 % du loyer est payé par le gouvernement, 25 % est payé par le locataire, 25 % par le propriétaire. Beaucoup de propriétaires refusent. Donc, on est en train de regarder si c'est nécessaire pour mettre un programme en place qui serait complètement géré par le gouvernement du Québec.

Mais, M. le Président, c'est certain que des entreprises, certaines ont commencé à rouvrir, d'autres, malheureusement, ne peuvent pas encore rouvrir. Je pense, entre autres, aux restaurants, à l'hôtellerie. Donc, on est en train de préparer des plans en vue de la réouverture pour que le maximum de nos entreprises soient capables d'ouvrir quand elles pourront le faire.

Le Président : Première complémentaire, Mme la cheffe de l'opposition officielle.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : Merci, M. le Président. Je ne sens pas l'urgence de donner de l'aide directe aux entreprises dans la réponse du premier ministre. Aldo, Reitmans, Lolë sont autant d'exemples d'entreprises qui sont en difficultés. Imaginez que vous êtes une PME aujourd'hui puis que vous regardez cette situation, vous avez peur, puis vous avez peur de quoi? De faire faillite. C'est ça dont vous avez peur.

On a besoin que le gouvernement agisse et qu'il amène de l'aide directe aux entreprises. Va-t-il le faire?

Le Président : M. le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : M. le Président, j'aimerais juste corroborer ce que le premier ministre a mentionné. Nous avons mis des liquidités dans le système, et toutes les entreprises, les petites et les grandes, ont accès à des liquidités. C'est très important pour maintenir leur survie durant la période d'hibernation.

Maintenant, on réalise qu'avec la sortie de crise les grandes entreprises ont des programmes très bien ciblés avec le programme PACTE d'Investissement Québec, les FLI, même, au niveau des régions. Nous regardons maintenant un programme pour les quatre pans importants qui sont un peu en retard : la culture, le tourisme, les restaurants, les commerces. Nous sommes conscients que ces PME là, il y a des choses qu'il va falloir qu'on fasse. Les entreprises ont souvent trop de dettes, pas assez d'équité.

Le Président : En terminant.

M. Fitzgibbon : Et on a des programmes qui vont être mis en place rapidement pour les PME.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la cheffe de l'opposition officielle.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : M. le Président, je constate que le premier ministre du Québec ne se lève pas pour l'aide des petites entreprises du Québec. C'est ça que je constate. Mais, en tout cas, en Ontario, ils ont agi. Ils ont agi depuis plusieurs semaines pour donner de l'aide directe. La Colombie-Britannique a agi, la Saskatchewan a agi, l'Île-du-Prince-Édouard a agi, et le premier ministre du Québec ne se lève pas pour défendre les PME.

Qu'a-t-il à dire par rapport à ça?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, j'ai eu une rencontre encore il y a quelques jours avec le président d'Investissement Québec, avec le ministre de l'Économie. Déjà, on est en discussion. Déjà, on a aidé plusieurs entreprises.

Mais, M. le Président, si j'étais le Parti libéral puis que j'avais perdu, à cause d'une transaction mal structurée, 1,3 milliard... Les Québécois, à cause de la cheffe actuelle du Parti libéral, ont perdu 1,3 milliard dans Bombardier. Moi, je serais gêné d'essayer de faire la leçon au gouvernement en place.

Le Président : Troisième complémentaire, Mme la cheffe de l'opposition officielle. Je vous demande tous d'être attentifs tant aux questions qu'aux réponses. Merci.

Mme Dominique Anglade

Mme Anglade : Le premier ministre nous dit qu'il est en discussion, qu'il parle avec différents groupes. Ce n'est pas ça, la question. Il y a des gens qui sont en action et qui attendent depuis des mois. Aujourd'hui, ça a un impact direct sur les régions, et les régions qui sont affectées, c'est le Lac-Saint-Jean, les régions qui sont affectées, c'est l'Estrie, c'est les Laurentides, c'est Lanaudière, des régions qui sont particulièrement touchées. On demande de l'aide directe de la part du gouvernement du Québec. Aujourd'hui, le fait qu'il ne réponde pas fait en sorte que, justement, ces entreprises n'arrivent pas à avoir des réponses du gouvernement.

Le premier ministre a dit qu'il ne sauverait pas toutes les entreprises. Est-ce qu'il peut au moins essayer?

Le Président : M. le premier ministre... M. le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Écoutez, M. le Président, le gouvernement fait les choses dans l'ordre. La première chose qu'il fallait faire, c'est qu'il fallait assurer la liquidité des entreprises. Toutes les PME du Québec ont toutes accès à de l'argent présentement. La situation, quelles sont les pertes qu'on pourrait vouloir compenser, va être fonction de la rapidité à laquelle ils vont rouvrir leurs entreprises et à la profondeur des pertes qu'ils vont avoir. Nous sommes sensibles. J'ai eu des centaines de discussions avec... des webinaires. Nous sommes très connectés, contrairement à ce que la cheffe de l'opposition mentionne, nous sommes très connectés avec les PME du Québec et on va être là quand ça va être le temps.

Le Président : Question principale, M. le député de Nelligan.

Plan de relance pour le milieu de la restauration

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Aujourd'hui, je pense à tous les créateurs de bonheur du Québec, comme Normand Laprise les appelle, une industrie très importante pour le Québec, celle de la restauration. Partout sur notre territoire, dans nos villes et villages, ce sont près de 21 000 établissements qui versent 4,5 milliards de dollars en salaires à 230 000 familles québécoises. Ces restaurants et ces bars font partie intégrale du tissu social et économique des villes et villages du Québec, comme nous le savons tous. Depuis le début de la crise, l'industrie de la restauration souffre. Elle fait les frais d'une baisse de clientèle dramatique. Seulement pour la fin mars, les statistiques font état d'une baisse de 40 %. Pour avril, le portrait sera encore plus désastreux. Les restaurateurs appellent à l'aide. Leurs coûts fixes, comme le loyer et les charges fiscales, les étouffent. La seule réponse du gouvernement a été de leur offrir de s'endetter davantage.

M. le Président, qu'attend le gouvernement pour offrir de l'aide directe aux milliers de restaurateurs éprouvés? Il est où, le plan du gouvernement?

Le Président : M. le ministre de l'Économie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : M. le Président, je reconnais... Premièrement, il y en a 15 500, restaurateurs, au Québec, il n'y en a pas 21 000. Deuxièmement, nous sommes à l'écoute de ce qu'ils ont besoin. On va commencer par réouvrir les restaurants. Alors, la première chose qu'on doit faire... Et on travaille, à la Santé publique, on a des dates, deux dates de réouverture, des protocoles qui vont être annoncés très bientôt.

Deuxièmement, on regarde, avec l'allègement réglementaire, s'il n'y a pas des choses qui peuvent être faites pour alléger leurs dépenses. Nous sommes très conscients des enjeux. On regarde ça avec le MAPAQ, qui est le ministère responsable de la restauration, l'alimentaire. Et on regarde ça, et nous avons des programmes et un plan très précis, mais il faut le faire dans l'ordre et séquentiellement.

• (10 h 20) •

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Nelligan.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Les restaurants et les bars font partie intégrale du tissu social et économique des villes et villages du Québec, comme beaucoup de gens qui nous écoutent le savent très bien. Ce que nous savons aujourd'hui, M. le Président,

c'est que le gouvernement tourne le dos... Que ça soit 15 000 ou 21 000, ils ne vont pas sortir dans les rues manifester s'il y avait l'écoute de la part du gouvernement. Aujourd'hui, M. le Président, c'est urgent. C'est nos villes, c'est nos villages qui souffrent.

Est-ce que le ministre de l'Économie peut rassurer ces restaurateurs que leur avenir sera pris en charge?

Le Président : M. le ministre de l'Économie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : J'aimerais juste donner une statistique importante. C'est que nous avons octroyé 100 millions de dollars aux fonds locaux d'investissement pour des prêts aux PME en région, principalement, entre 0 \$ et 50 000 \$. On note aujourd'hui que 35 % des entreprises qui ont profité de ce programme-là sont soit dans la restauration ou dans le commerce. Alors, de dire ici, en Chambre, que le gouvernement n'est pas sensible aux restaurateurs et aux commerces, c'est une fausseté. Nous sommes très responsables, très à l'écoute. Nous sommes conscients qu'il y a des programmes qui vont être mis en place pour s'assurer que les dépenses qu'ils ont encourues durant la période où ils n'avaient pas de revenus pourraient être compensées en partie soit avec de l'équité soit avec des prêts par dons. On travaille sur ça. J'ai été public sur ça récemment. Donc, on a encore un petit peu de temps pour regarder ça, mais nous sommes totalement à l'écoute des...

Le Président : M. le député de Nelligan, pour votre deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : M. le Président, ils sont dans la rue. Ils parlent d'une situation très difficile. J'entends le ministre de l'Économie nous parler du FLI. Pourquoi ils ont refusé de dévoiler l'étude de McKinsey? S'il est tellement sûr de son coup, qu'il nous dévoile l'étude. C'est quoi, les recommandations? C'est des faits, M. le Président, le gouvernement doit agir. C'est l'ensemble de nos régions qui souffrent. C'est nos villages, c'est nos villes, c'est notre gastronomie locale et régionale qui souffre. Nous avons besoin d'un plan très clair et non pas de l'improvisation, M. le Président.

Des voix : ...

Le Président : M. le ministre de l'Économie. S'il vous plaît, sans commentaire au terme des questions ni non plus des réponses, bien sûr. Ministre de l'Économie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : M. le Président. Merci pour la leçon, M. le député de Nelligan.

Écoutez, résoudre un problème sans comprendre la portée du problème, c'est un peu ridicule. Premièrement, les restaurants, ils n'opèrent pas présentement. Donc, on va partir de là. Deuxièmement, on va les réouvrir, il va y avoir un protocole de déconfinement, qui est très clairement établi, qui va être annoncé. Quand on saura ça, on va voir l'ampleur des enjeux. Mais le gouvernement... Ce n'est pas le devoir de mettre de l'argent un peu partout. Il faut regarder quels sont les besoins. Et, comme j'ai dit, la liquidité est là, les FLI sont là pour les restaurants et pour les commerces, qui ont le même problème. Il y aura d'autres programmes, mais on va voir l'ampleur...

Le Président : En terminant.

M. Fitzgibbon : ...du problème. C'est tout.

Le Président : Question principale. Je vous demanderais d'être prudents dans les termes que vous utilisez, évidemment, pour porter les messages, s'il vous plaît. Alors, je passe le message en général. Et je donne la parole à Mme la députée de Fabre pour sa question principale.

Gestion du personnel soignant dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : Merci, M. le Président. Le rapport des Forces armées canadiennes a été déposé hier. Trois grands constats : il faut mieux contrôler les zones, il faut faire une meilleure discipline pour les équipements de protection, il manque clairement de personnel.

J'ai lu tous les rapports, des 25 CHSLD, et je vais vous lire quelques extraits. CHSLD Denis-Benjamin-Viger : «Le matériel ne semble pas disponible sur les étages, et les employés se retrouvent à faire le tour des étages afin de se procurer l'équipement requis.» CHSLD Jean-Hubert-Biermans : «Il est difficile d'établir le taux de présence exact en raison des nombreuses allées et venues du personnel.» Centre de soins prolongés Grace-Dart : «Le taux de propagation a subi

une hausse significative, l'équivalent d'une deuxième vague de contamination, notamment en raison du non-respect des zones.»

M. le Président, ça, ça s'appelle de la mauvaise gestion. La ministre dit depuis des semaines qu'elle envoie des directives, et ça ne fonctionne pas.

Quand la ministre va-t-elle régler le problème des allées et venues du personnel?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Bien, M. le Président, je pense que, ce rapport, on peut le constater à sa lecture, qu'à chaque fois qu'il y a des problèmes qui sont identifiés, les militaires écrivent : Oui, mais c'est en train de se régler. Oui, on a fait des actions pour régler ces problèmes-là. La situation s'améliore, et c'est pour ça que, dans plusieurs de ces situations-là, les militaires... Et on les remercie d'ailleurs, parce qu'ils nous ont beaucoup aidés, et ils continuent de nous aider, d'ailleurs. Alors, M. le Président, les militaires quittent certaines résidences actuellement parce que, graduellement, le personnel revient. Les situations qu'ils décrivent sont réglées dans la majeure partie des cas. On parle d'équipement de protection, on parle de prévention des infections et surtout on parle de manque de personnel, et on le reconnaît. Après des années du gouvernement libéral, ce problème-là n'a jamais été réglé, et on va le régler. On va embaucher 10 000 personnes pour régler le problème...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...une fois pour toutes dans les résidences pour aînés.

Des voix : ...

Le Président : J'entends des commentaires. J'aimerais qu'on soit prudent, évidemment. Je vous rappelle que la parole n'appartient qu'à ceux qui posent des questions et ceux qui y répondent également. Mme la députée de Fabre, c'est votre première complémentaire.

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : Je continue avec les extrêmes. Et j'aimerais vous dire, M. le Président, que les aînés du Québec méritent plus que d'entendre que la situation s'améliore. Alors, CHSLD Vigi Mont-Royal : «Les consignes ne sont pas respectées par certains employés malgré les rappels constants faits par nos militaires.» CHSLD Victor-Rousselot : «Non-respect des zones et des normes du port [d'équipement] à notre arrivée.» Centre de soins prolongés Grace-Dart : «Mauvaise discipline au niveau du port des équipements de protection.» On parle de mépris flagrant pour les mesures de prévention et de contrôle des infections.

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Oui, M. le Président. Clairement, avec la COVID-19, nos milieux de vie qui sont les CHSLD sont devenus des milieux de soins. Et c'est toute une adaptation de ces milieux qu'on devait faire rapidement, à la vitesse de l'éclair. Et je salue les employés, le personnel, les gestionnaires des CHSLD. Les militaires l'ont dit, l'ont écrit, la grande collaboration, le dévouement de la plupart de ces employés des CHSLD. Et on continue parce qu'il y a tout un programme pour former les personnes qui travaillent dans des CHSLD...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...à utiliser l'équipement de protection et à la prévention des infections.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Fabre.

Mme Monique Sauvé

Mme Sauvé : 1 050 militaires ont été déployés dans 25 CHSLD du Québec. Le premier ministre a demandé de prolonger le mandat des soldats jusqu'au 15 septembre. Le ministre de la Défense répond que «présentement notre personnel médical travaille 12 heures par jour, sept jours par semaine. Il faut s'occuper d'eux aussi.» Fin de la citation.

Les militaires quittent déjà. En attendant les 10 000 prochains préposés prévus cet automne, quel est le plan B de la ministre responsable des Aînés?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Bien, M. le Président, je remercie encore les militaires. Et on est encore en discussion avec le gouvernement fédéral concernant la présence des militaires au Québec. Mais, M. le Président, on continue avec nos travailleurs qui reviennent graduellement. Vous savez, M. le Président, on a 10 000, maintenant 9 000 travailleurs qui sont absents pour toutes sortes de raisons, qui ont été infectés, qui sont en dépistage. Mais, aujourd'hui encore, des centaines reviennent. Les militaires, c'est ce qu'ils disent. Les travailleurs reviennent graduellement au travail. Mais il faut quand même embaucher nos 10 000 employés de plus. Et l'opération, on va la mener...

Le Président : en terminant.

Mme McCann : ...cet été pour arriver à bon port pour l'automne 2020.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Joliette.

**Services aux élèves handicapés ou en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage****Mme Véronique Hivon**

Mme Hivon : Le gouvernement nous répète depuis son élection que l'éducation, c'est sa grande priorité. Eh bien, M. le Président, c'est le temps de le prouver, particulièrement pour les élèves en difficulté. On lui a fait plusieurs propositions au cours des dernières semaines, mais la seule piste qu'on entend le ministre évoquer depuis quelques jours est de les amener à l'école deux ou trois semaines cet été.

Or, la question que beaucoup se posent, c'est pourquoi on ne fait pas ces camps de rattrapage ou de soutien pédagogique dès maintenant alors qu'il reste encore un mois à l'année scolaire? À l'heure où les magasins sont ouverts partout, qu'est-ce qui empêche de rouvrir quelques classes avec des petits groupes ciblés dans quelques écoles pour s'assurer de rattraper les retards et de donner toutes les chances à nos jeunes?

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il a fait cette demande à la Santé publique? Et, si oui, quelle a été la réponse?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, ma collègue nous rappelle, à juste titre, que, depuis le début, la fondation du parti, et depuis, évidemment, l'élection du gouvernement de la Coalition avenir Québec, oui, l'éducation est une très grande priorité. Il faut se souvenir de la dernière fois que le Parti québécois a été aux affaires. Ils ont augmenté les taxes et coupé le financement des commissions scolaires, plus de taxes, moins de services, là, et, tout à coup, ils veulent nous dire comment faire pour améliorer les services directs aux élèves.

M. le Président, nous avons embauché plus de 600 professionnels, cette année, qui continuent de donner des services. Ce n'est pas parce que le lieu physique de l'école est fermé suite à une directive de la Santé publique que le personnel embauché ne continue pas d'aider nos élèves qui ont des besoins particuliers, qui ont des difficultés d'apprentissage. C'est bien clair, c'est bien déterminé, ça a été dans les balises, dans les lettres qui ont été envoyées, les professionnels qui suivent les élèves doivent continuer de les accompagner. Donc, oui, ils reçoivent un contact hebdomadaire de leurs enseignants, mais ils reçoivent aussi de l'aide des professionnels, des orthophonistes, des orthopédagogues, des élèves.

Le Président : En terminant.

M. Roberge : Donc, on va continuer de bonifier notre offre de services, mais on a fait tout ce qu'on pouvait...

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Joliette.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : M. le Président, c'est la même réponse que le ministre me fait depuis des semaines, mais ce n'est pas suffisant. Imaginez si vous avez un trouble grave du déficit de l'attention avec hyperactivité, que, votre orthopédagogue, vous le voyez une fois par semaine en ligne, pensez-vous que ça va vraiment vous aider dans des temps où vos difficultés et vos retards sont encore plus grands, où votre anxiété est encore plus grande?

Est-ce que le ministre peut répondre à ma question? Est-ce qu'il a fait la demande à la Santé publique de pouvoir ouvrir, je le répète, au moment où tous les commerces sont ouverts, des classes pour des petits groupes d'élèves en difficulté?

• (10 h 30) •

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, on a fait toutes sortes de demandes d'autorisation à la Santé publique pour venir bonifier notre offre de services. Et on a pu le faire pour la formation professionnelle, où on peut arriver, en respectant la distance de deux mètres... compléter les formations. On a pu aussi développer et permettre les ouvertures incessantes, très rapides, des CFER, donc nos centres de formation, pour des jeunes raccrocheurs. On est capables aussi, maintenant, de rouvrir, et on l'a fait déjà un certain temps, dépendamment zones chaudes, zones froides, nos écoles régionales et suprarégionales pour les enfants lourdement handicapés.

Donc, oui, on est en mode service aux élèves vulnérables.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : Mais, justement, M. le Président, si on est capable de le faire pour les élèves handicapés, on l'a appris la semaine dernière pour les écoles suprarégionales, pourquoi on ne peut pas le faire pour des élèves en difficulté grave d'apprentissage et pour des élèves qui n'ont pas accès à l'enseignement à distance parce qu'ils n'ont juste pas d'outil technologique? Pourquoi ce n'est pas possible d'avoir l'accord de la Santé publique? Encore faudrait-il que le ministre le demande.

Pourquoi il ne nous dit pas aujourd'hui s'il l'a demandé? Quelle est la réponse? Et pourquoi ne pas dégager de toute urgence des budgets supplémentaires pour ces élèves-là?

Le Président : M. le ministre de l'Éducation.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : M. le Président, de manière graduelle et à chaque fois qu'on peut réouvrir un service dans une école, on le fait. On voulait réouvrir dans le Grand Montréal, on avait une date de réouverture, on prévoyait faire ça. Les enseignants étaient mobilisés, les directions d'école étaient mobilisées. Finalement, on n'a pas pu le faire à cause de la pandémie.

Alors, on ne veut pas mettre la santé et la sécurité de nos élèves, de nos enseignants et de tout le personnel en danger. Mais, à chaque fois qu'on peut réouvrir pour du service direct, personne à personne, on le fait, et c'est pour ça que, la semaine dernière, j'ai déposé des plans pour septembre, qui n'incluaient que des plans de réouverture d'écoles. Il n'est pas question d'avoir des écoles fermées en septembre.

Le Président : Question principale, Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Mesures de prévention pour atténuer les effets de la canicule dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée**Mme Manon Massé**

Mme Massé : Merci, M. le Président. Hier, le mercure a grimpé à 37° à Montréal. Dans les CHSLD, partout au Québec, on rapporte des aînés qui pleurent tellement il fait chaud, tellement la chaleur est insoutenable. D'abord, la ministre responsable des Aînés a dit que le problème, c'était les bâtiments qui étaient vétustes. Ensuite, elle nous a dit qu'elle attendait le feu vert de la Santé publique. Maintenant, on apprend qu'elle a été alertée, début avril, à l'effet que ça prendrait grosso modo un mois pour installer la climatisation, mais c'est seulement il y a quelques jours, deux jours, qu'elle a envoyé une directive.

M. le Président, la crise sanitaire, on ne pouvait pas la prévoir, certes, mais l'été puis la chaleur, ça revient à chaque année. Entre 2007 et 2012, la ministre responsable des Aînés était, à l'époque, libérale, a connu six épisodes de chaleur extrême à cette époque-là. L'an dernier, la ministre responsable des Aînés, maintenant caquiste, a connu quatre épisodes de chaleur extrême au Québec. Alors, ça fait que, là, les problèmes électriques, la pandémie, lâchez-moi les excuses, là. La directive aurait dû être partie il y a bien longtemps. Je sais que le premier ministre est sensible à toute la question des aînés, et il est touché par la situation actuelle.

Est-ce que le premier ministre achète vraiment les explications de la ministre des Aînés?

Le Président : M. le premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, M. le Président, effectivement, on a beaucoup de CHSLD au Québec qui sont vétustes, où il n'y a pas de système de climatisation. Et les nouvelles maisons des aînés qu'on va ouvrir graduellement vont être complètement climatisées, avec des grandes chambres.

Entre-temps, M. le Président, on n'a pas attendu la pandémie. On a investi un budget pour que, dans tous les CHSLD qui sont dans des régions où il y a de la canicule, il y ait un endroit commun pour les résidents pour se

rafraîchir durant le jour. Et je répète que la majorité des CHSLD actuellement n'ont pas de COVID et donc peuvent réunir les résidents à un endroit.

Maintenant, pour ce qui est des CHSLD où il y a de la COVID, où c'est nécessaire d'installer de la climatisation dans les chambres, on est en train de le faire, puis c'est le gouvernement du Québec qui va payer pour ça. Ce n'était pas le temps de le faire au mois d'avril, alors qu'on était en pleine crise puis qu'on ne voulait pas que des gens viennent dans les CHSLD pour infecter les résidents.

Le Président : Première complémentaire, Mme la cheffe du deuxième groupe d'opposition.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Écoutez, ça, je le comprends. Et c'est pour ça que je parle de 2007, 2008, 2009, 2010. La réalité, dans nos CHSLD, elle est connue depuis longtemps, et d'ailleurs la ministre le sait.

Ma question est à l'effet de savoir... Comment se fait-il qu'on ne les a pas installés avant? Comment se fait-il qu'on n'a pas bougé avant? On n'attend pas en plein mois de février pour installer les calorifères lorsqu'il fait froid. Alors, c'est ça que je demande au premier ministre.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! La réponse au premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, je vois des libéraux rire, alors que les libéraux, en 2018, bâtissaient des CHSLD pas climatisés.

Des voix : ...

Le Président : Je vais vous demander, s'il vous plaît, deux secondes, hein, de faire en sorte qu'on soit attentifs aux réponses comme aux questions, alors d'éviter de commenter. Alors, M. le premier ministre, vous répondez. Tous sont attentifs.

M. Legault : J'en vois quelques-uns, là, c'est assez gênant, je ne les nommerai pas, mais qui trouvent ça drôle que, même en 2018, le gouvernement libéral ouvrait des CHSLD non climatisés. M. le Président, ça n'arrivera plus, ça. Puis on n'a pas attendu la crise. Je le répète, tous les CHSLD qui sont dans des endroits où il peut y avoir des canicules, on a construit des endroits communs où on peut mettre les résidents durant les journées de canicule pour rafraîchir les résidents. Donc, on n'a pas attendu, là. On a fait, depuis un an et demi...

Le Président : En terminant.

M. Legault : ...ce que les libéraux puis le PQ n'ont pas fait pendant 15 ans.

Le Président : Deuxième complémentaire.

Des voix : ...

Le Président : La parole n'appartient qu'à la cheffe du deuxième groupe d'opposition. Votre attention, s'il vous plaît!

Mme Manon Massé

Mme Massé : On a compris, la ministre a mis sur pied un comité dès l'élection de la CAQ. Donc, ça fait un an et demi qu'on travaille là-dessus, que vous travaillez là-dessus, je l'entends. Chez les libéraux, elle a passé cinq ans à travailler là-dessus, j'entends ça aussi. Peut-être que les budgets n'étaient pas là, j'entends ça très bien. Mais, en bout de ligne, là, aujourd'hui, nos aînés, un an et demi après votre élection, souffrent dans leur chambre, ont chaud, et ça, ça n'a pas de bon sens.

M. le premier ministre, faites-vous vraiment confiance aux réponses de votre ministre?

Le Président : La ministre responsable des Aînés et des... Je vous demande, à tous, de vous adresser, évidemment, à la présidence. On connaît bien cette règle-là. Mme la ministre responsable des Aînés.

Mme Marguerite Blais

Mme Blais (Prévost) : Juste pour préciser, c'est la première fois que j'ai la responsabilité des CHSLD depuis que je fais de la politique et j'ai bien l'intention de faire en sorte qu'on rénove des CHSLD vétustes où il n'y a pas

de climatisation. Et ce que le premier ministre vient de dire, en 2018, à Rivière-du-Loup, c'est vrai, on a ouvert un CHSLD sans climatisation en 2018. Là, on parle de CHSLD qui datent de 50, 60 ans. Et savez-vous quoi? On arrive avec des solutions innovantes qui vont faire en sorte que, dans des CHSLD vétustes, on va être capable de les climatiser. Et, en plus de ça, quand on lit dans les journaux...

Le Président : En terminant.

Mme Blais (Prévost) : ...qu'il va y avoir des frais pour la climatisation, bien, je vous le dis, il n'y en aura pas. C'est le gouvernement qui va l'absorber.

Le Président : Question principale, M. le député de Pontiac.

Accès au test de dépistage du coronavirus dans les services d'urgence

M. André Fortin

M. Fortin : Oui, M. le Président. Depuis le début de la pandémie, je pense que c'est clair pour tout le monde, si on veut gérer la crise comme il faut, si on veut des résultats positifs pour les Québécois qui vont avoir le malheur d'être atteints de la COVID, bien, ça prend de l'information qui est claire, qui est précise. Les Québécois doivent savoir qu'ils peuvent faire confiance à ce que le gouvernement leur dit.

Vendredi, on a demandé à la ministre de la Santé de commenter sur la pratique en cours à l'Hôpital St. Mary's, à Montréal, où ils testent pour la COVID, de façon systématique, tous les patients qui passent par l'urgence. Je cite la ministre : Oui, oui, je pense que St. Mary's fait la bonne chose, et c'est partout dans les urgences. C'est une mesure importante. On ne veut pas contaminer, alors c'est dans toutes les urgences.

M. le Président, il y a 10 000 personnes qui passent par les urgences du Québec, alors ça ne nous semblait pas fiable. On a vérifié. À Laval, on nous a répondu : Bien non, on ne teste pas tout le monde; en Outaouais : Non, ce n'est pas pratique courante; à Québec : Pas besoin de passer de test; en Mauricie : Bien, voyons, on n'a pas le temps de faire ça, M. le Président.

La ministre affirme en commission parlementaire que le Québec teste tous les patients dans les urgences, que c'est la façon de faire, que c'est important de le faire, M. le Président.

Est-ce que ça se fait, oui ou non? C'est quoi, la vérité?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Bien, M. le Président, je pense que ce qu'il faut dire, là, c'est que, nous, au Québec, on est un des endroits au monde où on teste le plus. Alors, on teste vraiment là où c'est le plus stratégique. D'ailleurs, on a augmenté le volume, même récemment, de nos tests de dépistage. On est monté à 15 000 par jour, ce qui représente vraiment un résultat extrêmement intéressant pour le Québec, pour la population du Québec, M. le Président. On a toute une opération de dépistage dans les CHSLD, actuellement, de nos travailleurs et aussi de nos résidents. 48 000 travailleurs qui sont testés.

Alors, ça, c'est vraiment des résultats forts intéressants. Puis évidemment il faut regarder les situations épidémiologiques par région. Il y a des régions qui sont plus touchées. On les connaît, par exemple, la CMM, la communauté métropolitaine, qui est un secteur plus touché. Et là évidemment il y a beaucoup plus de dépistage. On sait que c'est une opération clé actuellement pour juguler, là, la transmission du virus.

Le Président : En terminant.

Mme McCann : Donc, il y a beaucoup de dépistage qui se fait et qui va continuer au Québec.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Pontiac.

M. André Fortin

M. Fortin : M. le Président, ce n'était pas ça, la question. La question, c'est de savoir est-ce qu'on teste de façon systématique dans toutes les urgences du Québec comme la ministre de la Santé l'a dit en commission parlementaire. Elle a dit à tous les collègues qui étaient présents, elle a dit à tous les Québécois qui écoutaient : On teste de façon systématique dans toutes les urgences.

Est-ce que ça se passe, oui ou non?

• (10 h 40) •

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Oui, évidemment, on teste dans toutes les urgences du Québec pour les patients qui sont admis. Alors, ça, c'est très, très important.

Une voix : ...

Mme McCann : Oui, M. le Président. M. le Président...

Le Président : S'il vous plaît, attentifs.

Mme McCann : ...il faut utiliser notre équipement de façon rigoureuse et il faut également suivre les directives de la Santé publique. Tous les patients qui sont admis par les urgences du Québec, notamment dans la CMM, sont testés, sont dépistés, M. le Président. Ça, c'est très, très important. C'est fondamental et c'est fait dans toutes les urgences du Québec.

Le Président : En terminant.

Mme McCann : Merci.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député.

M. André Fortin

M. Fortin : M. le Président, je pense que la preuve est faite, la preuve est claire, là, ce n'est pas fiable, nécessairement, ce que la ministre de la Santé a avancé en commission parlementaire. Mais, parlant d'incohérence, la ministre de la Santé, la semaine dernière, la vice-première ministre aussi, nous disaient : Toutes les infirmières du Québec vont avoir deux semaines de vacances. Bien, bonne affaire, M. le Président. Elles les ont méritées. Elles ont soigné nos malades. Elles se sont rendues elles-mêmes malades. Mais aujourd'hui la ministre de la Santé leur demande de prendre des blocs de trois jours : mardi, mercredi, jeudi. C'est assez reposant, ça.

C'est quoi, la vérité? C'est-u fiable, les deux semaines de repos que vous avez promises aux infirmières?

Le Président : Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Danielle McCann

Mme McCann : Bien, en tout cas, une chose est très fiable, c'est que nos infirmières vont avoir des vacances cet été. Elles vont avoir des vacances. On a parlé d'un deux semaines qu'on vise, M. le Président. On est dans une situation de crise sanitaire, mais il faut donner du repos à nos infirmières. On a eu des rencontres avec les P.D.G. de tous les établissements. Nos infirmières vont avoir des vacances. Et il y a des régions qui vont aider d'autres régions qui sont plus touchées. Il y a des gens qui vont venir aider de d'autres régions pour que les infirmières prennent des vacances, et ça, c'est fondamental parce qu'il faut se préparer pour l'automne. L'automne, on pourrait avoir une deuxième vague, évidemment, et il faut que notre personnel soit prêt...

Le Président : En terminant.

Mme McCann : ...et il faut qu'ils aient eu des vacances, M. le Président.

Le Président : Question principale, Mme la députée de Marie-Victorin.

Construction de logements sociaux**Mme Catherine Fournier**

Mme Fournier : M. le Président, selon des données publiées par la SHQ, le logement social et abordable permet aux aînés de rester plus longtemps chez eux en plus de nous faire économiser 103 millions de dollars chaque année. Le logement social et abordable doit lui aussi faire partie de la solution quand on pense à l'après-crise, d'autant qu'il génère des retombées économiques importantes de 2,45 \$ à l'économie québécoise par dollar investi. Pourtant, s'il y avait un point faible à relever du dernier budget du gouvernement du Québec, c'était son manque de vision en la matière alors que sévit pourtant déjà une grave crise du logement, particulièrement dans la région métropolitaine, dont chez nous, à Longueuil, où des milliers de personnes sont toujours sur les listes d'attente.

M. le Président, je comprends que le gouvernement soit en attente du versement des milliards de dollars prévus à la stratégie canadienne sur le logement, qui reviennent pourtant dûment au Québec puisque c'est financé à même les taxes et les impôts des Québécois, mais, justement, est-ce que la ministre de l'Habitation peut nous garantir que nous pourrions rapidement compter sur ces sommes pour contribuer à la relance économique et sociale?

Le Président : Mme la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Mme Andrée Laforest

Mme Laforest : Oui. Alors, merci beaucoup pour la question. Je suis très heureuse parce qu'en même temps ça va mettre des choses au clair, parce que, quand je suis arrivée en poste, puis je veux le dire immédiatement, c'est sûr qu'on était en retard de 15 000 loyers, 15 000 constructions de loyers ici qui étaient prévus, qui étaient promis et qui n'ont pas été construits.

Alors, tout de suite, qu'est-ce qu'on a fait? On a ajusté la liste des coûts de construction pour pouvoir avoir des contracteurs qui puissent construire des logements sociaux. Tout de suite, aujourd'hui, sur les 15 000 qui étaient promis et non livrés, il y en a 2 800 de construits. Alors, on a été vraiment en accélération parce qu'on a demandé également aux Finances de nous accompagner. C'est ce qu'on fait. Il y aura encore des montants qui vont être octroyés pour l'habitation au Québec, mais c'est sûr que, quand on part avec un retard de 15 000 loyers promis... On est en accélération, et je peux vous dire que les livraisons vont très bien. Au niveau de la construction, comme vous avez vu, les chantiers ont redémarré très, très rapidement. Et c'est certain que le programme AccèsLogis, qui avait eu une demande pour faire une reconstruction et une vérification complète, a été complètement restructuré aussi. Alors, on a le programme AccèsLogis...

Le Président : En terminant.

Mme Laforest : ...qui a été refait, et ça va quand même très bien, mais, je sais, il y avait du retard.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : M. le Président, on a absolument besoin de lancer un vaste chantier pour le logement social et abordable au Québec. En plus des 15 000 unités annoncées, il faut comprendre, là, qu'il y a un manque de places qui est chronique puis que ça accentue la vulnérabilité de milliers de Québécois, particulièrement dans la crise actuelle.

M. le Président, ma question était claire, c'est : Est-ce qu'on peut savoir précisément à quel moment les sommes de la stratégie canadienne sur le logement, financée à même les taxes et les impôts des Québécois, seront versées au gouvernement du Québec?

Le Président : Mme la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Mme Andrée Laforest

Mme Laforest : Oui. Merci, M. le Président. Évidemment, la stratégie nationale du logement est encore en négociation. Il faut comprendre qu'on a une compétence, ici, provinciale, et on doit la respecter. Alors, c'est évident qu'il y a encore des discussions, il y en a eu encore cette semaine. Je travaille avec ma collègue à la Justice, évidemment, qui travaille le dossier avec le fédéral. On s'entend très bien. Mais évidemment on attend d'avoir une entente asymétrique. C'est ce qu'on nous avait promis, que le Québec ait son entente asymétrique. Alors, normalement, notre compétence provinciale sera respectée dans les négociations, puis c'est évident, M. le Président, qu'on ne signera pas à tout prix, mais vous comprendrez que, dans cette période de la COVID-19...

Le Président : En terminant.

Mme Laforest : ...les deux gouvernements comprennent qu'il y a urgence d'agir. Merci.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée.

Mme Catherine Fournier

Mme Fournier : M. le Président, ça fait des mois qu'on nous dit que ça s'en vient et qu'on attend toujours. Je comprends la ministre. C'est vrai qu'en ce moment on a l'impression que le fédéral veut faire monter la pression sur le Québec pour qu'on accepte de recevoir notre argent à leurs conditions.

Mais qu'est-ce que compte concrètement faire la ministre pour que cette attitude cesse et qu'on récupère enfin les sommes prévues et qui pourront contribuer à la relance économique et sociale du Québec?

Le Président : Mme la ministre des Affaires municipales.

Mme Andrée Laforest

Mme Laforest : Oui. La construction de logements sociaux fait partie de la relance économique, M. le Président, ici, évidemment. Puis, comme je le disais tout à l'heure, en ce qui concerne également les municipalités, il y a le fédéral

qui doit travailler avec notre gouvernement parce que c'est comme ça que nous, on connaît les besoins réels, ici, et pour la construction des logements sociaux et pour la municipalité. Alors, on le demande, que le fédéral passe directement avec nous. Mais, ceci étant, les discussions vont très bien, l'entente est très, très bonne entre les parties. Et je suis convaincue, oui, on va signer cette entente, mais pas à n'importe quel prix. On va reconnaître la compétence provinciale et l'entente asymétrique qui avait été promise...

Le Président : En terminant.

Mme Laforest : ...par l'ancien ministre et qui est maintenant ministre du Trésor au fédéral. Je crois...

Le Président : Question principale, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel.

Remboursement des voyages annulés lors de la pandémie de COVID-19

Mme Lise Thériault

Mme Thériault : Oui. Depuis le début de la pandémie, les médias ont fait état à plusieurs reprises du refus systématique des transporteurs aériens et des agences de voyages de rembourser leurs clients. Ailleurs dans le monde, que ce soit aux États-Unis ou pour les pays membres de l'Union européenne, les gouvernements responsables ont pris la seule décision acceptable : forcer les transporteurs et les agences de voyages à rembourser les clients pour les voyages annulés. Que ce soit American Airlines aux États-Unis ou Air France en Europe, c'est clair, c'est juste, les clients ont tous eu un remboursement.

Ici, au Québec, les clients qui demandent à être remboursés ne le sont pas, on ne leur propose que des crédits voyage en disant que c'est tout ce que l'on peut offrir, que c'est à prendre ou à laisser. Ça fait plus de deux mois que j'ai alerté le gouvernement concernant les Québécois qui veulent être remboursés, déjà deux semaines et demie depuis le dernier échange. On a assez attendu. Les Québécois ont assez attendu et veulent une réponse.

La question est simple. Les consommateurs québécois vont-ils ravoir leur argent, oui ou non?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : Oui, M. le Président. Bien entendu, nous sommes en faveur du fait que les consommateurs québécois retrouvent leur argent. C'est fondamental. C'est des gens qui avaient acheté des billets d'avion, M. le Président, qui avaient des vacances de prévues et qui ont fait des déboursés. Là, on se retrouve dans la situation, avec la pandémie, avec le COVID, que certaines compagnies aériennes se retrouvent en difficulté. Vous l'avez vu, la majorité des frontières sont fermées. Il faut trouver un mécanisme qui va faire en sorte que les Québécois et les Québécoises soient remboursés. Et d'ailleurs on est en relation avec le fédéral à ce niveau-là pour trouver un moyen, de quelle façon les Québécois et les Québécoises pourront être remboursés, parce que c'est leur argent, et on sait que ça constitue des sommes qui sont considérables. Lorsqu'on achète des billets d'avion, bien, c'est plusieurs centaines de dollars, M. le Président.

Donc, il faut s'assurer que les Québécois puissent retrouver leur argent, surtout que c'est de l'argent qui est durement gagné. Les Québécois vont à l'étranger pour passer des vacances en famille souvent. C'est un moment de répit. Ils travaillent fort toute l'année. Et vous pouvez être assuré que le gouvernement du Québec, M. le Président, va continuer à travailler pour s'assurer que les Québécois et les Québécoises vont avoir l'argent qu'ils ont versé en avance pour acheter leurs billets d'avion. Soyez assuré que nous travaillons sur ce dossier...

Le Président : En terminant.

M. Jolin-Barrette : ...et que nous poursuivrons nos efforts à ce niveau-là.

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée d'Anjou—Louis-Riel.

Mme Lise Thériault

Mme Thériault : M. le Président, Air Canada a présentement, dans ses coffres, 2,6 milliards. Air Transat, elle, elle a 809 millions dans ses coffres. Elles ne sont pas trop en difficulté, là. Les deux ensemble, M. le Président, 3 409 000 000 \$ en argent sonnante qui ne leur appartient pas. L'argent, il est là. Il n'a pas disparu.

À quand un remboursement des clients qui n'ont pas pu aller en voyage, comme le prévoient nos lois, M. le Président, qui protègent les consommateurs et le Code civil du Québec? C'est honteux. À quand un remboursement?
• (10 h 50) •

Le Président : M. le ministre de l'Économie.

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Pour corroborer le leader parlementaire, il y a des discussions qui ont lieu au gouvernement sur ce sujet-là. Et il faut trouver un équilibre pour les consommateurs parce que nous sommes pris entre la situation que les compagnies... les agents de voyages ont des problèmes, qu'ils vont faire faillite. Alors, on est en équilibre avec ce qui est bon pour le consommateur et ce qui est bon pour les agents de voyages.

Deuxièmement, il faut comprendre que le fédéral est responsable de toute la juridiction des compagnies aériennes, et les agents de voyages, c'est de juridiction provinciale. Donc, présentement, on travaille étroitement avec notre ministre de la Justice, qui travaille avec le gouvernement fédéral pour trouver cet équilibre-là. Alors, ce n'est pas juste binaire. On est soucieux des agents de voyages qui risquent de faire faillite. Puis, en même temps, les consommateurs ont le droit d'avoir...

Le Président : En terminant.

M. Fitzgibbon : ...un crédit flexible.

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée.

Mme Lise Thériault

Mme Thériault : Oui, un équilibre sur le dos des consommateurs. M. le Président, des solutions, là, il y en a. Quand on achète un voyage, on prend une assurance. Pourquoi, vous pensez? Au cas où il y aurait un imprévu puis que le voyage soit annulé. C'est ça dont il est question ici. Les compagnies d'assurance doivent rembourser les clients. En plus, on le sait, les dépôts ou les paiements sont faits par carte de crédit. Résultat : ceux qui ont utilisé leur carte de crédit vont devoir payer des intérêts à plus de 20 % pour des voyages qu'ils ne feront jamais. Ce n'est pas normal.

Pourquoi le gouvernement n'oblige-t-il pas la rétrofacturation puis que les consommateurs soient remboursés?

Le Président : M. le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Pierre Fitzgibbon

M. Fitzgibbon : Le Parti libéral, M. le Président, réclame qu'ils sont très près des PME. Il y a plusieurs agents de voyages au Québec, ils nous ont tous sollicités pour qu'on les aide. Alors, si on accepte la position de la députée, nous allons mettre en péril les agents de voyages du Québec.

Alors, nous sommes près des PME, et on veut faire attention, et je pense que c'est un environnement qu'il faut travailler étroitement avec le fédéral. Ma collègue la ministre de la Justice a le dossier en main, on regarde aussi avec... les remboursements avec l'agence... le FICAV, qui est au dossier aussi. Nous sommes très soucieux de l'enjeu, nous sommes très soucieux que les consommateurs aient droit à un remboursement ou un crédit flexible, mais les agents de voyages, on en est soucieux aussi. Ce sont les PME du Québec...

Le Président : En terminant.

M. Fitzgibbon : ...qui ont un rôle important à jouer dans l'économie.

Le Président : Question principale, M. le député de La Pinière.

Relance de l'économie**M. Gaétan Barrette**

M. Barrette : M. le Président, ça fait 10 semaines qu'on voit la même technique de com du gouvernement. Lundi, on fait une allusion; une semaine après, on fait une annonce formelle; trois jours plus tard, si ça ne passe pas dans l'opinion publique, on recule. Il ne faut pas se leurrer, ce sont des opportunités politiques.

Il y a deux semaines, le premier ministre annonce qu'il veut relancer l'économie en avançant des projets d'infrastructure. Correct. Lundi, surprise, il annonce qu'il va y avoir un projet de loi pour accélérer les étapes préliminaires à la construction d'infrastructures. N'importe qui va conclure qu'il s'agit là d'une tentative de modifier les règles qui sont établies, règles qui ont été la réponse à la commission Charbonneau, la réponse législative. On voudrait comprendre.

Est-ce que le président du Conseil du trésor ou quelqu'un d'autre pourrait nous expliquer comment il voyait ça, lui, accélérer les étapes préliminaires? Comment, après seulement six mois d'application, les règles en vigueur nécessitent d'être transformées?

Le Président : M. le président du Conseil du trésor.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Alors, M. le Président, j'apprécie beaucoup cette question-là parce qu'en fait on en a parlé un petit peu hier, lors de l'Assemblée d'hier, à savoir comment il est important... Puis, même, c'était une déclaration unanime de tous les partis de bien se servir du Plan québécois des infrastructures pour supporter l'économie.

Alors, premièrement, je suis un peu surpris de la question du député aujourd'hui, de nous dire : Bien, pourquoi on veut faire ça? Bien, il y a une raison très simple, il y a une raison économique. On est dans une crise, on sait qu'il est très important de prendre la relève du privé, qui a toutes les difficultés que mon collègue a expliquées et que tout le monde vit tous les jours. Puis là on fait une résolution hier de toute l'Assemblée, de tous les partis confondus pour dire...

Le Président : M. le leader du troisième groupe d'opposition.

M. Ouellet : Oui, merci, M. le Président. Avec l'affection que j'ai pour le président du Conseil du trésor, ce qu'il dit est erroné. Ce n'était pas une motion unanime, nous avons tout simplement abstenu notre vote. Donc...

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : On peut débattre sur la sémantique, là, mais...

Des voix : ...

Le Président : D'accord, mais tout a été dit. Non, je vous... Je pense que ça a été dit, ça a été compris, le message a été passé. M. le président du Conseil du trésor, veuillez continuer de répondre à la question.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Dubé : Alors, c'était une motion unanime avec l'abstention du Parti québécois, O.K. Alors, ceci étant dit, ceci étant dit, l'objectif, hier, c'était de convenir entre les partis qu'il était important d'investir à ce moment-là. Mesure exceptionnelle pour un temps exceptionnel.

Alors, moi, ce que j'aimerais demander au député de La Pinière : C'est quoi, son enjeu, en ce moment, de vouloir prendre des mesures nécessaires pour accélérer les investissements?

Le Président : Première complémentaire. M. le député...

Une voix : ...

Le Président : Question principale. M. le député La Pinière.

Plan de relance de l'économie**M. Gaétan Barrette**

M. Barrette : M. le Président, hier, la motion était très simple, c'est une motion qui a été amendée par toutes les oppositions, incluant nous, et qui venait annuler fondamentalement l'idée qui était derrière le projet de loi pour accélérer les mesures préliminaires qui sont dans la loi actuellement.

Ce que j'ai demandé, M. le Président, ce n'est pas compliqué, c'est comment il voulait le faire. Comment il allait changer les choses? Pourquoi il allait les changer? On comprend pourquoi. Mais la question fondamentale qui était posée, c'est : Comment allez-vous changer les règles, qui sont pourtant très claires?

Hier, on a fait adopter une motion que vous avez votée en l'amendant, en annulant essentiellement le principe que vous aviez mis de l'avant. Et pourquoi l'avez-vous annulé? Parce que des experts éthiciens sont sortis pour dire : Danger! Parce que c'est un risque, parce qu'il y a un potentiel d'abus. Ce sont leurs mots.

Encore aujourd'hui, c'est quoi, votre plan de match? Comment allez-vous modifier les règles pour s'assurer qu'il n'y a pas d'abus?

Le Président : Et on s'adresse toujours à la présidence, bien sûr. Président du Conseil du trésor, en réponse.

M. Christian Dubé

M. Dubé : Alors, écoutez, c'est très clair. S'il y avait des changements à y avoir, nous avons une Assemblée, un projet de loi sera déposé et discuté. Alors, tout à fait, si c'est le cas, puis je m'excuse, mais vous...

Une voix : ...

M. Dubé : Pardon?

Une voix : ...

M. Dubé : Non, non, mais c'est parce que c'est difficile de continuer quand tout le monde m'interrompt comme ça.

Le Président : Continuez, M. le président du Conseil du trésor.

M. Dubé : Alors, s'il y a des changements à faire, les changements seront faits et ils seront discutés en Assemblée. Merci, M. le Président.

Le Président : Ceci met fin, donc, à la période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

À la rubrique Motions sans préavis, évidemment, en fonction de nos règles, je le répète, et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant Mme la députée de Joliette.

Demander au gouvernement canadien d'ordonner aux compagnies aériennes et autres transporteurs de rembourser les clients dont les voyages ont été annulés lors de la pandémie de COVID-19

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la ministre responsable des Relations canadiennes, la députée d'Anjou—Louis-Riel, le leader du deuxième groupe d'opposition, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement canadien qu'il ordonne aux compagnies aériennes et autres transporteurs de juridiction fédérale de permettre aux clients dont les voyages ont été annulés en raison de la pandémie actuelle d'obtenir un remboursement.»

Le Président : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Caire : Consentement, sans débat, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président : Alors, je comprends qu'il y a consentement. En application de l'ordre spécial, j'invite les leaders parlementaires à m'indiquer le vote de leur groupe sur cette motion, suivis évidemment des députés indépendants. D'abord, M. le leader du troisième groupe d'opposition?

M. Ouellet : Pour.

Le Président : M. le leader du gouvernement?

M. Caire : Pour.

Le Président : M. le leader de l'opposition officielle?

M. Tanguay : Pour.

Le Président : M. le leader du deuxième groupe d'opposition?

M. Nadeau-Dubois : Pour.

Le Président : Mme la députée de Marie-Victorin?

Mme Fournier : Pour.

Le Président : Alors, cette motion est adoptée. Je reconnais maintenant M. le...

Une voix : ...

Le Président : M. le leader du deuxième groupe d'opposition, je m'excuse... troisième...

M. Ouellet : Oui, merci, M. le Président. Suite à l'unanimité de l'Assemblée nationale, j'aimerais que cette motion soit envoyée rapidement au premier ministre du Canada ainsi qu'aux chefs de toutes les formations politiques canadiennes ainsi qu'une copie soit envoyée à Option Consommateurs. Merci.

Le Président : Et ce sera fait. Et ce sera fait. Je reconnais maintenant M. le ministre de la Famille.

Souligner la Semaine des services éducatifs en petite enfance

M. Lacombe : Merci beaucoup, M. le Président. Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de débattre de la motion suivante conjointement avec la députée de Westmount—Saint-Louis, la députée de Sherbrooke, la députée de Joliette, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Que l'Assemblée nationale souligne la semaine des services de garde éducatifs à l'enfance, qui se tient du 24 au 30 mai et dont le thème est *Une enfance sans limites*;

«Qu'elle souligne la capacité d'adaptation du réseau en cette période particulière, notamment par la mise en place rapide et efficace des services de garde d'urgence;

«Qu'elle salue l'engagement et le travail de l'ensemble du personnel du réseau, des éducatrices aux gestionnaires, en passant par les bureaux coordonnateurs et le personnel — bien sûr — du ministère de la Famille;

«Qu'elle reconnaisse l'immense impact positif que toutes ces personnes ont sur les familles québécoises et sur leurs enfants. Chaque jour, des centaines de milliers de parents leur confient leurs enfants en toute sécurité, [en] sachant qu'ils y seront traités avec affection, professionnalisme et rigueur;

«Que cette Assemblée se joigne finalement à moi pour dire merci à tous les intervenants du réseau des services de garde qui font la preuve, jour après jour, que nous comptons, au Québec, sur le meilleur réseau de services de garde [éducatifs] au monde.»

M. le Président, merci.

Le Président : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Caire : Il y a consentement, M. le Président, pour un débat de deux minutes dans l'ordre suivant : d'abord, le ministre de la Famille, la députée de Westmount—Saint-Louis, la députée de Sherbrooke et la députée de Joliette.

• (11 heures) •

Le Président : Alors, je comprends qu'il y a consentement pour qu'il y ait des intervenants, quatre, et pour que la durée des interventions soit limitée à un maximum de deux minutes. Je reconnais tout de suite le ministre de la Famille.

M. Mathieu Lacombe

M. Lacombe : Merci beaucoup, M. le Président. Je suis très heureux d'avoir quelques minutes pour vous parler de nos services de garde éducatifs à l'enfance. Vous savez, au Québec, on a la chance, selon moi, de pouvoir compter sur un des meilleurs réseaux de services éducatifs au monde. En fait, ce réseau, c'est l'élément central de la politique familiale du Québec et c'est un réseau qui fait l'envie de bien des pays.

Depuis près de 25 ans maintenant, les gens qui le constituent le construisent, le font évoluer tout en accompagnant nos tout-petits à chaque jour dans leur développement. Grâce à eux, les femmes ont pris leur place au cœur de l'économie du Québec, positionnant notre nation comme l'un des endroits où la participation au marché du travail des femmes est la plus marquée. Grâce à eux, grâce à notre réseau, la pauvreté a également chuté dans nos familles, permettant à davantage de tout-petits de vivre dans des conditions décentes. Finalement, ils ont permis à toute une génération de petites Québécoises, de petits Québécois de non seulement avoir accès à des lieux de garde, mais surtout à des services éducatifs, M. le Président, pour leur permettre de développer leur plein potentiel.

À travers les années, il y a plusieurs défis qui se sont dressés sur le chemin des services de garde éducatifs. Le plus récent, la crise de la COVID-19, a mis notre réseau à dure épreuve pendant les dernières semaines. Depuis le 13 mars, j'ai envie de dire que l'ensemble du réseau, que ce soient les éducatrices, les gestionnaires ou les associations, ont mis l'épaule à la roue et ont été éprouvés par la pandémie. On a dû, tout le monde ensemble, faire ce qu'aucun autre gouvernement n'avait fait avant nous, fermer le réseau dans sa presque totalité et mettre sur pied les services de garde d'urgence, et on a dû faire ça en équipe, M. le Président, en quelques heures seulement. Encore plus difficile, on a maintenant commencé à rouvrir le réseau, ce qui nous demande beaucoup de bienveillance sur le terrain, des acrobaties souvent assez spectaculaires et, bien sûr, des ajustements. Mais, vous savez, M. le Président, ce que je retiens surtout, c'est toute l'entraide, toute la débrouillardise incroyable dont a fait preuve notre réseau.

Donc, aujourd'hui, je veux dire un grand merci à toutes celles qui ont levé la main pour prendre soin de nos tout-petits en ces temps difficiles, en personne ou à distance. Parce que, même à distance, à plusieurs kilomètres, j'ai senti tout l'amour échangé entre les éducatrices et les enfants, M. le Président, dans les dernières semaines, par vidéo notamment. Donc, tous les moyens ont été bons pour préserver le lien, et ce n'est certainement pas une pandémie, M. le Président, qui allait mettre une barrière entre les éducatrices et leurs tout-petits.

En conclusion, donc, M. le Président, en cette Semaine des services de garde éducatifs, je suis vraiment très fier — je le dis du fond du cœur — de pouvoir compter sur des personnes aussi exceptionnelles dans notre réseau, fier de ce qu'elles accomplissent en temps normal, mais surtout très fier de ce qu'elles accomplissent en ces temps exceptionnels. Merci, M. le Président.

Le Président : Je reconnais Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Mme Jennifer Maccarone

Mme Maccarone : Merci, M. le Président. La Semaine des services de garde, c'est une belle occasion pour nous tous de souligner le travail remarquable du personnel du réseau de services de garde. Chaque jour, plus de 300 000 enfants franchissent les portes d'un service de garde reconnu au Québec, c'est l'équivalent de toute la population de la ville de Gatineau. C'est... de garde reconnu au Québec, c'est l'équivalent de toute la... Excusez-moi. Ces tout-petits ont la chance de pouvoir compter sur le personnel dévoué, de la secrétaire à la directrice, en passant par la cuisinière à l'éducatrice. Pour travailler en service de garde, il faut être passionnée, il faut être dévouée, il faut avoir un coeur énorme et beaucoup d'amour à donner.

En cette Semaine des services de garde, c'est à notre tour de dire merci, mais aussi de rappeler au gouvernement l'importance de mieux les soutenir. Nous traversons actuellement une crise sans précédent. La pandémie a forcé nos services de garde à s'adapter rapidement à une situation hors du commun. Ils ont été au rendez-vous dès le premier jour et ils y sont encore aujourd'hui. Ces éducatrices ont été sur la ligne de front pour soutenir les travailleurs essentiels. Nous devons souligner cette grande collaboration, mais il ne faut pas juste le dire, il faut passer de la parole aux actes et octroyer une prime COVID pour souligner la contribution exceptionnelle de celles qui ont maintenu le réseau à bout de bras alors que le Québec était sur pause. J'ose espérer que le ministre profitera de cette occasion importante pour nous annoncer une bonne nouvelle en ce sens.

M. le Président, si vous me le permettez, mes enfants sont maintenant des ados, mais j'ai eu le plaisir de fréquenter, quand ils étaient petits, le milieu familial, le réseau privé non subventionné ainsi que le réseau des CPE. Vous savez tous que j'ai des enfants qui sont handicapés, puis c'est vraiment grâce à eux... puis ce réseau-là, c'est eux qui m'ont aidé avec le dépistage. Ce sont des éducatrices et non des gardiennes. C'est eux qui m'ont accompagnée, ont fait partie de ma famille, ils m'ont vraiment épaulée. Alors, je leur remercie au fond de mon coeur, pour ma famille ainsi que les familles comme la mienne et toutes les familles québécoises qui ont eu cet appui. Le thème de cette semaine, c'est *Une enfance sans limites!*, mais avec la crise que nous traversons en ce moment et le travail sur le terrain des services de garde dans les dernières semaines, le thème de cette année aurait pu être *Des services de garde sans limites!* Chapeau à vous tous! Bonne Semaine des services de garde.

Le Président : La parole est à Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Merci, M. le Président. Notre réseau de services de garde éducatifs, c'est un de nos plus beaux bijoux au Québec. C'est un de nos meilleurs outils, notamment pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et l'accès des femmes au marché du travail. Moi-même, je n'aurais jamais pu poursuivre mes études sans avoir accès à des services de garde éducatifs pour mes enfants. C'est aussi un des meilleurs outils de développement pour nos enfants qu'on a. Et, même si certains pensent, encore aujourd'hui, que celles qui y travaillent sont des gardiennes, ce sont, en fait, le premier maillon de notre système d'éducation.

Notre réseau des services éducatifs à la petite enfance, c'est donc un des meilleurs investissements qu'un gouvernement puisse faire, en particulier un gouvernement qui veut agir tôt en petite enfance et qui est soucieux de favoriser le développement économique du Québec. Et pourtant c'est aussi un réseau qui repose, depuis des années, sur le travail mal rémunéré d'éducatrices qui sont, pour la plupart, des femmes, un réseau qui a subi des coupures sous les derniers gouvernements, coupures qui ont entraîné une dégradation des conditions de travail et des services offerts aux enfants. C'est un réseau qu'on peine à déployer pour qu'il réponde enfin à la demande. Rappelons-nous que des dizaines de milliers de familles se mettent sur la liste d'attente dès la conception de leur enfant pour obtenir une place dans, oui, le meilleur système de services de garde éducatifs au monde.

Les services de garde éducatifs sont un service essentiel non seulement parce que les familles en dépendent pour leur sécurité économique, mais aussi parce que, comme société, on compte sur les éducatrices pour veiller au bien-être des enfants les plus vulnérables et s'assurer qu'on n'en échappe aucun. Tout le monde ici, j'en suis certaine, est très conscient de ça, et ceux qui ne l'avaient pas réalisé avant l'ont compris avec la crise.

Alors, oui, je me joins au gouvernement aujourd'hui pour dire merci à toutes les personnes qui oeuvrent dans les services de garde éducatifs, mais des mercis, on en entend souvent, et ce que le réseau a surtout besoin en ce moment, c'est une amélioration significative des conditions de travail des éducatrices pour retenir celles qui sont dans le réseau, en attirer d'autres et même peut-être faire revenir celles qui ont quitté le réseau mais qui ont encore la passion de la petite enfance. C'est essentiel parce qu'on vit actuellement une pénurie importante d'éducatrices qui a des conséquences graves à la fois sur le développement des enfants, la sécurité économique des familles et le développement économique du Québec.

Bien avant la crise, on avait des milliers de places subventionnées en milieu familial qui dormaient sur des tablettes parce qu'on n'avait pas d'éducatrices pour ouvrir des milieux de garde. On perd, depuis des mois, des milieux familiaux, on continue d'en perdre depuis le début de la crise et on perd en plus des éducatrices qui sont vulnérables et qui ne pourront pas retourner travailler à court ou à moyen terme.

Je ne m'attends pas à un retour à la normale à la réouverture du réseau parce qu'il y aura moins de places de disponibles qu'avant, et on en manquait déjà. Alors, j'espère sincèrement que le gouvernement va joindre à ses remerciements des investissements significatifs dans le réseau des services de garde éducatifs pour qu'on puisse garantir le plus rapidement possible des conditions de travail décentes à toutes celles qui y travaillent et une place pour tous les enfants. Merci.

Le Président : Mme la députée de Joliette.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Alors, je suis heureuse, à mon tour, de joindre ma voix à cette motion pour souligner la Semaine des services de garde éducatifs, et je veux profiter de l'occasion pour remercier du fond du coeur Pauline Marois et Nicole Léger, qui ont eu cette vision de mettre sur pied un service de garde éducatif, avec notamment les centres de la petite enfance, accessible pour permettre un jalon extrêmement puissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes et aussi pour le bien-être et le développement de nos tout-petits dès leur plus petite enfance. C'est un legs dont mon parti est très fier. Et, si aujourd'hui on veut faire honneur à ce legs, je pense qu'il faut reconnaître que les personnes qui tiennent à bout de bras ce réseau des services de garde éducatifs — et, comme le disaient mes collègues, on le voit en ce moment, en temps de pandémie — ce sont des femmes extraordinairement compétentes, dévouées, qui font un travail essentiel, des plus essentiels parce qu'elles s'occupent de la prunelle de nos yeux, individuelle et collective, que sont nos tout-petits.

Alors, je suis heureuse que le ministre ait déposé cette motion. Je veux lui rappeler à quel point va de pair avec la survie et la stabilité de ce réseau-là la valorisation, la rémunération décente, la véritable reconnaissance des éducatrices au quotidien. Et elles ont, oui, été extraordinaires pendant la pandémie, mais malheureusement ça ne s'est pas traduit par une reconnaissance financière. Est-ce que c'est la seule chose qui compte, la reconnaissance financière? Non. Mais, quand on fait un salaire aussi modeste que font les éducatrices et qu'elles ont été sur la ligne de feu pendant les deux derniers mois, oui, ça commande aussi une reconnaissance financière. Alors, on invite le gouvernement à bouger en ce sens-là et on l'invite aussi à se préoccuper grandement de la pénurie qui est présente et qui va s'accroître à la faveur de la crise, malheureusement. On voit, la pénurie de préposés, comment ça désorganise tout notre réseau de santé et des CHSLD, il ne faut pas vivre la même crise pour nos services de garde éducatifs. C'est le moment d'agir.

Alors, une motion aujourd'hui, c'est très bien; une reconnaissance véritable, c'est encore mieux. C'est ce qu'on invite le ministre à faire. Merci.

Mise aux voix

Le Président : Merci. À ce moment-ci, j'invite les leaders parlementaires à m'indiquer le vote de leur groupe sur cette motion, suivis des députés indépendants. M. le leader adjoint du gouvernement?

• (11 h 10) •

M. Caire : Pour.

Le Président : M. le leader de l'opposition officielle?

M. Tanguay : Pour.

Le Président : M. le leader du deuxième groupe d'opposition?

M. Nadeau-Dubois : Pour.

Le Président : M. le leader du troisième groupe d'opposition?

M. Ouellet : Pour.

Le Président : Mme la députée de Marie-Victorin?

Mme Fournier : Pour.

Le Président : Cette motion est donc adoptée. M. le leader adjoint du gouvernement, à vous la parole.

M. Caire : M. le Président, oui, je vous demanderais de faire parvenir une copie de cette motion aux groupes suivants — et j'ai une petite nomenclature à faire — donc : l'AQCPPE, le CQSEPE, l'ANGSI, la CQGN, la RPGQ, AGPQ, FIPEQ-CSQ, FSSS-CSN, CQEE, CSSPNLQ et Administration régionale Kativik.

Le Président : Et ce sera fait. Je reconnais, à ce moment-ci, Mme la députée de Verdun.

**Demander au gouvernement de donner suite aux recommandations du rapport du coroner
concernant le décès de Mme Daphné Huard-Boudreault, assassinée le 22 mars 2017 par
son ex-conjoint, et de déployer les mesures et le financement nécessaires
afin de prévenir de nouveaux féminicides**

Mme Melançon : Merci, M. le Président. Alors, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Sherbrooke, la députée de Joliette, le député de Chomedey et la députée de Marie-Victorin :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte des recommandations contenues dans le rapport du coroner concernant le décès de Mme Daphné Huard-Boudreault, assassinée le 22 mars 2017 par son ex-conjoint;

«Qu'elle reconnaisse que la violence conjugale sévit encore au Québec et que des actions concrètes et transversales sont nécessaires afin d'endiguer ce fléau et notamment prévenir de nouveaux meurtres;

«Qu'elle demande à la ministre de la Sécurité publique de s'assurer que chaque corps de police, de concert avec les personnes détenant les expertises adéquates, élabore et rende obligatoire la participation des policiers et policières à des ateliers de formation continue pour qu'ils détectent mieux la violence conjugale;

«Qu'elle reconnaisse que les ressources de soutien, les ressources d'hébergement et leur volet de services externes, pour femmes victimes de violence conjugale, sont essentielles, sous-financées et ne répondent pas adéquatement aux besoins de protection, accompagnement et prévention auprès des victimes;

«Qu'elle demande au gouvernement de donner suite aux recommandations du rapport dans les plus brefs délais et de déployer les mesures et le financement nécessaires afin de notamment prévenir de nouveaux féminicides au Québec.»

Le Président : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

M. Caire : Il y a consentement, sans débat, M. le Président.

Mise aux voix

Le Président : Alors, à ce moment-ci, j'invite les leaders parlementaires à m'indiquer le vote de leur groupe. Je commence par M. le leader de l'opposition officielle.

M. Tanguay : Pour.

Le Président : M. le leader du deuxième groupe... M. le leader du gouvernement, je m'excuse, leader adjoint du gouvernement?

M. Caire : Pour, M. le Président.

Le Président : M. le leader du deuxième groupe d'opposition?

M. Nadeau-Dubois : Pour.

Le Président : M. le leader du troisième groupe d'opposition?

M. Ouellet : Pour.

Le Président : Mme la députée de Marie-Victorin?

Mme Fournier : Pour.

Le Président : Cette motion est donc adoptée.
J'invite maintenant M. le leader du deuxième groupe d'opposition à nous présenter sa motion.

M. Nadeau-Dubois : Merci, M. le Président. Je demande le consentement de la Chambre pour débattre de la motion suivante conjointement avec la députée de Saint-Laurent, le leader du troisième groupe d'opposition, la députée de Marie-Victorin et le député de Chomedey :

«Que l'Assemblée nationale reconnaisse que les solutions technologiques de traçage et de géolocalisation pour lutter contre la pandémie de COVID-19 soulèvent d'importants enjeux éthiques et de sécurité, notamment en matière de protection de la vie privée et des données personnelles, enjeux qui concernent l'ensemble des citoyens et citoyennes;

«Qu'elle affirme que ces enjeux éthiques et de sécurité doivent faire l'objet d'un débat public et transparent, auquel les parlementaires doivent pouvoir participer;

«Qu'elle affirme qu'un tel débat doit avoir lieu avant que le gouvernement du Québec autorise ou recommande une application de traçage et de géolocalisation [notamment] pour lutter contre la COVID-19, ou qu'il collabore de quelque manière avec les développeurs d'une telle application;

«Que l'Assemblée nationale mandate la Commission des institutions de tenir deux journées de consultations particulières, afin que les parlementaires puissent entendre notamment l'Institut de recherche MILA et divers experts dans le domaine, afin d'émettre des recommandations sur la pertinence, l'utilité et, le cas échéant, les conditions d'acceptabilité sociale de telles applications;

«Que le rapport de la Commission des institutions, incluant les recommandations, soit déposé au plus tard le vendredi 12 juin 2020;

«Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.»

Le Président : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Caire : Il n'y a pas de consentement.

Le Président : Je comprends qu'il n'y a pas de consentement. Je reconnais maintenant Mme la députée de Marie-Victorin.

Mme Fournier : M. le Président, je sollicite à mon tour le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Saint-Laurent, la députée de Sherbrooke, la députée de Joliette et le député de Chomedey, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale souligne les extraordinaires dévouements et résiliences dont ont dû faire preuve les milliers de parents du Québec qui ont accompagné leurs enfants dans leur parcours scolaire depuis le début de la crise de la COVID-19;

«Qu'elle reconnaisse que l'école à la maison constitue un défi important pour les parents qui peut devenir une grande source de stress, entraînant même de la détresse psychologique;

«Qu'elle demande, par conséquent, au gouvernement du Québec de rendre facultatives toutes les évaluations en situation d'enseignement à distance pour le reste de l'année scolaire, en délestant les parents du Québec du souci de performance.»

Le Président : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Caire : Il n'y a pas de consentement.

Le Président : Pas de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

À la rubrique Avis touchant les travaux des commissions, M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Caire : Oui, M. le Président. J'avise cette Assemblée que la Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 44, loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et favorisant l'électrification, le mardi 2 juin, de 10 heures à midi, à la salle du Conseil législatif.

M. le Président, je demanderais le consentement pour que le député de Gouin remplace le député de Jean-Lesage aussi lors de l'interpellation.

Le Président : Est-ce qu'il y a consentement?

Des voix : Consentement.

Le Président : Consentement. Pour ma part, je vous avise que la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance publique le mardi 2 juin 2020, de 10 heures à 11 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, afin de procéder à des consultations particulières et auditions publiques sur le rapport de la mise en oeuvre de la loi sur l'éthique à la déontologie municipale, déposée en février 2019 à l'Assemblée nationale.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

À ce moment-ci, à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée, je vous rappelle que, conformément à l'ordre spécial adopté le 13 mai, une interpellation est prévue aujourd'hui, à la suite de l'ajournement de la séance. Cette interpellation du député de Jean-Lesage à la ministre de la Santé et des Services sociaux portera sur le sujet suivant : La nécessité de mettre en place Pharma-Québec afin d'assurer aux Québécoises et aux Québécois la disponibilité des médicaments, des vaccins et du matériel médical tout en réduisant les coûts d'approvisionnement.

Ajournement

La période des affaires courantes étant terminée, conformément à l'ordre spécial adopté le 13 mai, nous ajournons nos travaux au mardi 2 juin 2020, à 13 h 40. Merci à toutes et à tous.

(Fin de la séance à 11 h 19)